

Paie dans le bâtiment - module 3 (expert)

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

Chefs d'entreprise, conjoints et salariés expérimentés en paie bâtiment souhaitant perfectionner leur pratique.

Effectif :

- 12 participants au maximum.

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtrise des calculs mathématiques de base
- Avoir suivi le module 2 "Paie dans le bâtiment : Perfectionnement" ou disposer d'une expérience équivalente.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle articulée autour de phases théoriques et démonstratives qui sont ensuite exploitées lors d'exercices pratiques
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Identifier les points de vigilance et les formules complexes de la paie dans le secteur du bâtiment
- Appréhender les nouvelles dispositions et identifier les difficultés récurrentes
- Savoir profiter des opportunités permises pour augmenter le gain du salarié à moindre coût
- Savoir établir un bulletin de paie (après suivi du cursus complet).

Contenu pédagogique :

■ **Expertise de la paie dans le bâtiment**

- Primes et cotisations particulière (naissance, tutorat, maître d'apprentissage)
- Dénoncer un usage
- Le décompte de l'effectif
- Les absences des salariés au forfait
- Accessoires de salaires bénéficiant d'exonérations sociales et fiscales
- Mettre en place les chèques vacances, les CESU
- Réservation crèche entreprise : avantage ou cotisation sociale
- Bonus-malus BTP : entreprises concernées ?
- Pénibilité DSN
- Rupture du contrat de travail : calcul de l'indemnité
- La sortie du salarié : documents de sortie (préparer le dernier bulletin de paie)
- Nouveautés sociales de l'année applicables.

Le + de la formation :

Une journée pour perfectionner sa pratique de la paie.